POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Appaneus sont

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, Laffite-Bullier et C<sup>p</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Déparlements, rue du Bac, 93.

#### Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures »» minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — Express.
3 — 50 — matin, Poste.

9 — 04 — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Oinnibus.

Opparts de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut, matin, Express,

11 — 49 — — Omnibus.

5 — 14 — soir, Omnibus.

9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut, matin, Omnib.-Mixte.

7 — 52 minut, matin, Omnib.s.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 °
Trois mois, — 5 25 — 7 56

L'abounement continue jusqu'à réception d'un aviscontraire. — Les abounements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

#### CHRONIQUE, POLITIQUE.

MM. Guillaumin, marquis de Torcy, Pérouse, Lefébure, Millet, de Chasot et Giroir de Buzareingues viennent de présenter un amendement ainsi concu sur le projet d'adresse :

« § 11. Désireux de seconder vos vues, le Corps-Législatif pense que l'agriculture, le commerce et les industries particulières ne peuvent prendre un grand essor qu'à l'aide de plusieurs conditions: le complément des voies de transport de toutes natures; la modération dans les lois d'impôts portant sur les objets de grande consommation, la stabilité dans les lois de donane, la réforme de certaines lois commerciales, enfin la suppression des entraves que l'excès de la règlementation oppose aux forces productives du pays.»

Lundi, au commencement de la séance du Corps-Législatif. M. Roques-Salvaza a reproché spirituellement à la majorité de ne pas d'fendre l'adresse, qui est son œuvre, et d'abandonner cette défense aux orateurs du gouvernement. L'allocution de M. Roques-Salvaza à obtenu un très-grand sucrès.

M. Darimon a ensuite provoqué, sur la loi de sûreté générale, des explications, que M. Baroche a données claires et complètes.

Le Corps-Législatif vient d'être saisi du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1865. Le budget ordinaire des dépenses de 1863 s'élève en totalité à 1.723,897,877 francs et se divise en quatre parties : dette publique et dotations : services généraux des ministères ; frais de régie et de perception ; remboursement et restitution.

Quant aux recettes ordinaires de 1863 réparties entre les différentes branches du revenu public, elles sont évaluées à 1,745,506,753, présentant ainsi sur les dépenses un excédant de 18,608,856 francs. — Hayas.

La Gazette de Cassel prétend savoir de très-

bonne source, que les gouvernements de Bavière et de Wurtemberg scraient tombés d'accord de ne pas adhèrer au traité de commerce franco-prussien et d'adresser un mémoire en ce sens au cabinet de Berlin. D'autres gouvernements secondaires de l'Allefnagne, ajoute la Gazette de Casset, seraient dans les mêmes intentions.

Dans le congrès espagnol, M. Salaverria a présenté un projet de loi pour l'émission de 190 millions de 3 0/0, afin de payer la créance de la France pour l'indemnité de prises en 1824.

Dans la chambre des communes, M. Layard, répondant à une interpellation, dit que l'Angleterre n'est pas d'accord relativement à la proclamation concernant le gouvernement futur du Mexique Elle vent sculement réclamer l'exécution des engagements contractés par le Mexique. Le président Juarez se montre disposé à négocier; on espère que des mesures extrêmes ne seront pas nécessaires.

On annonce que le général Scott est parti de New-York, le 28 février, sur une frégate américaine, pour se rendre à Mexico. Le général serait, assure-t-on, chargé, par le président Lincoln, d'une mission de conciliation relative au différend pendant entre le Mexique d'un côté, la France, l'Angleterre et l'Espagne de l'antre, et devrait se mettre en rapport avec les commandants européens pour éviter l'effusion du sang et tâcher d'aplanir les difficultés de la situation, sans que les parties intéressées aient besoin de recourir aux armes. — Hayas.

On nous écrit de Berlin, le 8 mars, qu'il y a eu le même jour, au palais do roi, un conseil des ministres, auquel ont assisté le roi, le prince héritier et tous les ministres. On y a débattu la question de la dissolution de la chambre. Le roi a persisté à demander la dissolution, contrairement à l'avis des ministres, lesquets sont persuades qu'avec l'esprit qui règne en Prusse, une nouvelle chambre contiendrait plus d'éléments libéraux encore que la chambre actuelle. On aurait fini par

adopter une proposition intermédiaire du prince héritier, consistant à proroger les chambres à six semaines.

On dit, du reste, que le roi se trouve dans un singulier état d'esprit. Ayant reçu, avant tout, une éducation militaire, et habitué depuis sa jeunesse à l'obéissance exacte et minutieuse, les résistances de toute nature qu'il éprouve comme roi constitutionnel, soit de la part de l'administration, soit de la part des chambres, le blessent et l'irritent. Aussi s'entoure-t-il toujours de préférence d'officiers et discute-t-il les plus hautes questions politiques avec les membres de son cabinet militaire. Ces dispositions ouvrent bien des chances à la réaction qui, en outre, a pour elle la plupart des princes de la famille royale, le prince héritier seul paraissant favorable aux tendances libérales.

On prétend que le gouvernement prend déjà des mesures de précaution pour le 18 mars, anniversaire de la révolution de 1848. Il est évident que l'on craint des troubles, bien que le sentiment public soit fort éloigné de dispositions de ce genre.

La Gazette de la Croix apprend que le roi n'a pas accepté la démission du ministère.

Berlin, 11 mars. — Par une ordonnance royale, datée d'aujourd'hui, et contre-signée par tous les ministres, excepté M. de Bethmann-Holweg, la chambre des députés est dissoute et les séances de la-chambre des seigneurs sont ajournées.

L'assemblée s'est séparée aux cris unanimes et trois fois répétés de : Vive le roi! — Havas.

Dans l'assemblée des comités de prowedimento qui a eu lieu à Gènes. Garibaldi a été élu pour président général. M. Canéo dit que la présence de Garibaldi attestera à l'Europe la concorde de la démocratie italienne dont le programme est l'exécution du plébiscite du 20 octobre. Le gouvernement, au lieu de s'alarmer, devrait se féliciter de cette union. L'orateur ajoute: Nous serons avec le gouvernement toujours, quand il voudra comme nous l'unité de la patrie que nous

## COTESSEDE A CONCERN

## L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

- Avez-vous bientôt achevé votre homélie? demanda le directeur de l'usine.

Ce n'est pas une homélie, M. le maire, car vous devez remarquer que je n'ai pas encore abordé le côté religieux de votre proposition. Nous en étions à l'augmentation des jouissances apportées dans l'hamille par le travail des dimanches et des jours fériés. Vous étes ceilbataire, M. Benoît, et j'ai peur que vous n'entendiez pas grand'éhose aux plasiré de la famille. Ecoutez-moi cependant, car, si je suis comme vous un vieux garçon, je me crois plus expert en ceci, parce que tandis que vous ne voyez dans l'homme que des bras plus ou moins forts, des mains plus ou moins adroités, la mission du prê re est d'é udier particulièrement les cœurs.

Voici donc ce qui arrive dans les familles où l'ouvrier conserve la sainte liberte du dimanche. Si, dans la semaine, il prend ses repas à la hâte, quitte la maison avant que ses enfants soient réveillés, y revient le soir, pour les voir endormis, ou tout prêts à s'endormir; si, lassé lui-même, il ne mêle que de rares paroles aux entreliens de sa compagne; s'il est enfin plutôt l'homme de l'atcher que du foyer domestique, le septième jour, tout change pour lui commé par enchantément. Le senti-

ment de la liberté, sentiment toujours délicieux, se fait apprécier des l'aurore, ce jour là, avant même que l'ouvrier n'ait ouvert les yeux. Le dimenche ne vient point l'arracher brusquement du lit en frappant aux volets, et criant : Vite, vite, il est temp- d'aller à l'ouvrage ! non, il marche sur la pointe des pieds, ce bon dinanche; il descend doucement dans les vil ages , et l'on dirait qu'il recommande au coq de la ferme de chanfer moins haut. Cette fois, le premier regard des enfants rencontre leur père. Celui-ci peut les caresser à son aise, apprecier ce qu'ils ont appris dans la semaine, s'extasier à loi ir sur la gentille figure que leur donne une toilette plus soignée. On se rend ensemble à la messe, où le cure s'efforce de ne pas être trop ennuyeux en recommandant à ces bra-Ne- gens la soumission envers leurs superieurs, l'activité dans le travail, la fidélité dans leurs rapports avec vous, M. Benoft, et surtont la patience dans les peines de ce monde. Là-dessus, et quand le v eux radoteur a cessé de parfer, on rentre au logis, on jase à table aussi longtemps qu'on le désire, et, s'il y a quelque fête aux environs, on ne se gêne pas pour y courir. Là, on rencontre des amis, et, comme la ménagère a toujours quelque chose de bon dans son panier, on offre et l'on reçoit un fruit , un gâteau ; on se croit riche un moment , le premier avantage de la richesse etant de pouvoir donner. Supposez le mari absent, retenu dans la fomée de votre usine, adleu la fête, les caresses paternelles, les projets qui ne se font qu'à denx et a loisir. Adieu, enfin, a mon

petit sermon que j'ai la vanité de croire utile; à mon petit sermon qui, ne vous en deplaise, cher voisin, s'est fait quelquefois éntendre d'un pauvre ménage avec plus de profit que le bruit de la vapeur on d'un soufflet de forge. Le dimanche, laissez-moi vous le répéter, ce n'est pas seulement le jour du Seigneur, c'est aussi le jour de l'époux, du pere, de l'ami, de toutes les relations qui adoucissent les mœurs, et qu'un travail continuel réndrait il moires. Otez le dimanche à l'ouvrier, et le chef de famille deviendra pour les sièns un étranger, presqué un inconnu.

— M. le cure, det l'oncle Benoît en frappant légèrement du pied , vous oubliez que je suis un homme positif.

— Pas'auest positif que vous croyez, répliqua l'abbé Morincau, et cela je le prouve à l'instant en vous montrant que votre interet personnel!...

L'or cle Benoît avait remis ses lunettes dans leur étui; il s'etait avé, et se dirignait du côté où il avait déposé sa canne et son chapeau

- Non, dit-il en is terrompant l'abbé Morineau, ne montrez rien de plus; n'es-ayez de rien prouver, car je vous déclare que vous perdriez votre temps. Mon intérêt personnet! vous n'y pensez pas! encore une fois, je suis un homme positif, et si je suis parvenu à me créer une jolie fortune, c'est qu'apparemment j'entendais assez bien mes intérêts. D'ailleurs, la question n'est pas là. J'ai deux neveux, vous le savez: l'un que je n'ai jamais

tâcherons d'acquérir par des moyens légaux, avec Rome pour capitale. (Applaudissements.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le passage relatif à la pétition pour le rappel de Mazzini provoque des cris de Vive Mazzini!

Il a été donné lecture d'une lettre de Mazzini. On a chargé Garibaldi de demander au gouvernement le rappel de Mazzini. Une discussion a été ouverte sur le vote universel ; il a été résolu de le proclamer en principe, et d'adresser une petition au Parlement.

On écrit de Turin qu'après la réunion démocra-tique qui a eu lieu à Gênes, le général Garibaldi, accompagné du sénateur Plezza, visitera toutes les villes d'Italie pour y instituer le tir national. De plus, d'après le Lombardo, le général Garibaldi serait nommé inspecteur général de toute la garde nationale du royaume.

Des lettres de Naples du 8 signalent le réveil de la réaction, notamment dans la Basilicate, que

parcourent des bandes de 60 à 100 cavaliers. La presse démocratique de Naples insiste pour que Garibaldi revienne achever son œuvre. Les agents du fisc ont reçu l'ordre d'inventorier tous les biens des communautés religieuses, même des communautés de femmes, et ce nonobstant toute résistance, mais en se faisant accompager de deux prêtres.

Des armes ainsi que des proclamations ont été saisies à Naples. - Havas.

On mande de la frontière de Pologne :

Hier, anniversaire de l'avenement, au trône de l'Empereur, le Dziannick a publié un supplément contenant un décret par lequel 41 condamnés ont eu leurs peines remises, et 32 autres ont eu les leurs mitigées. — Havas.

Raguse, lundi 10 mars. - Les négociations d'Omer-Pacha avec Vukalovich ont échoué. Les troupes turques s'avancent aujourd'hui vers

Raguse, 11 mars. - Vukalovich ayant paru modérer ses conditions, Omer-Pacha a contremandé l'entrée de ses troupes dans Zubzi. Vukalovivh a quitté la Suttorina. - Havas.

### FAITS DIVERS.

Le journal La Presse a reçu un avertissement à l'occasion d'un article publié dans son numéro

— Un rapport de M. le ministre des finances a fait connaître les résultats définitifs de la conversion. Sur 172,062,516 fr. de 4 1/2, il en a été converti 129,695,901 fr. par plus de 388,000 porteurs. Il ne reste plus aujourd'hui que 42,366,615 fr. de cette rente. Il existait en 4 0/0 2,088,850 fr.; 17,001 rentiers ont demandé la conversion de 1,561,849 fr.; il ne reste donc plus de cette rente que 527,001 fr. En obligations trentenaires, 602.575 ayant été converties sur 675,160 existantes, il en reste 72,585 seulement.

- Le transport à vapeur Cleopatra est arrivé le

24 février à Plymouth, ayant à son bord l'étatmajor et l'équipage du vaisseau à vapeur anglais Conqueror, de 90 canons, naufragé le 29 décembre dernier, sur un des récifs qui sont dans le sud des Bermudes. Conformément à la loi auglaise, tous les officiers du vaisseau ont passé devant un conseil de guerre. A cette occasion, l'accusation a établi que les naufrages étaient aujourd'hui beaucoup plus nombreux, toutes proportions gardées, dans la marine anglaise que dans la marine française, et elle a cherché à établir les causes de ce fait, qui sont à l'avantage de notre

Cependant les officiers du Conqueror ont été acquittés, à l'exception du lieutenant de quart et du master contre lesquels la peine de la réprimande a été prononcée. La réprimande est considérée en Angleterre comme constituant une pé-

nalité morale très grave.

DERNIERS MOMENTS DE DUMOLLARD.

On écrit de Montluel, le 8 mars :

Depuis plusieurs jours, Montluel présentait un caractère d'animation extraordinaire, les gens de la campagne y affluaient tous les matins dans la prévision de l'exécution du condamné Dumollard. Hier au soir, le moment de l'exécution ayant été connu depuis la veille, une foule nombreuse a envahi la place et les rues adjacentes dès la chute du jour, et s'est accrue sans cesse pendant la soirée et dans la nuit jusqu'à l'heure indiquée pour ce drame sanglant. Un détachement d'infanterie, un escadron de lanciers et plusieurs brigades de gendarmerie ont occupé les lieux où il de-vait passer, afin d'y maintenir le bon ordre et de prévenir des accidents. Heureusement l'ordre n'a

Le condamné Dumollard, parti de Bourg à onze heures du soir, est arrivé à Montluel à quatre heures du matin par la route de Chalamont, conduit en poste dans une voiture où il se trouvait avec M. l'aumônier des prisons et deux gendarmes. Pendant le trajet, il s'est entretenu de choses futiles, calculant les distances, parlant de son mobilier, des journées qui lui étaient encore dues à Dagneux. A son passage à Chalamont, à la vue de la foule qui se pressait pour le voir, il a fait observer « qu'on était bien curieux de le voir mou-

Tout avait été disposé à l'hôtel-de-ville de Montluel pour le court séjour qu'il devait y faire. En débarquant il a demandé à se chauffer les pieds ; puis M. le curé de Montluel s'étant présenté et lui ayant adressé quelques paroles, il a répondu : « Je sais que je suis bien coupable d'avoir suivi de » mauvais conseils; mais je paie pour les au-

Il a été cusuite conduit dans une autre pièce où il est resté environ une heure et demie, seul avec M. le curé de Montluel et M. l'aumônier des prisons, avec lesquels il a eu successivement de longs entretiens. A six heures, M. le juge de paix a prévenu MM. les ecclésiastiques que l'exécution approchait, et étant entré dans la pièce où était Dumollard, il a pressé de questions ce dernier qui a persisté à répondre qu'il avait fout dit, qu'il n'avait plus rien à dire, et que, s'il avait eu quel-que chose à déclarer il n'aurait pas attendu cette

échéance (sic). Il a encore répété : « Je paie pour Il a alors demandé une tasse de les autres. » café noir qui lui a été servie et qu'il a bue avec plaisir.

M le docteur Chiara, de Mirabel, M. le doctenr Monvenoux, de Montluel, et M. Rudigoz, adjoint, l'out à leur tour questionné, pressé de faire à la justice des aveux dans ce moment suprême; toutes les considérations qui lui ont été adressées ont été vaines : mêmes protestations qu'il ne pouvait rien dire de plus et n'avait rien A ce moment-là, M. Guillot, commisgreffier du tribunal civil de Trévoux, s'étant présenté à lui, Dumollard s'est mis à pleurer en le voyant. C'est la seule trace d'émotion qu'il ait été

possible de saisir sur son visage.

La conversation est ensuite tombée sur la vigne qu'il possède encore à Dagneux; on lui a demandé s'il n'avait rien enfoni dans ce fonds à quoi il a répondu que non; que la partie seule du milieu avait été minée par lui, qu'il n'avait pas miné le haut ni le bas, et que si on avait mis quelque chose dans ces dernières parties du fonds, il n'en répondait pas. - Il à demandé si on avait vendu ses biens, et rappelé à M. Guillot qu'il lui restait due une somme de 27 francs, dont il a fait le compte en détail, pour journées par lui faites pour le compte d'une veuve Berthet, de Dagneux. Il a terminé en disant : « J'aime mieux mourir aujourd'hui que d'être traîné comme cela; mais je paie pour les autres. » - Enfin M. le juge de paix lui ayant adressé une dernière question, il a répondu avec vivacité et en se rapprochant de ce magistrat : Monsieur le juge, on me questionnerail vingt ans, que je ne puis rien dire de plus. - Toute discussion a été clause par cette réponse.

On a alors introduit les exécuteurs qui ont procédé à la fatale toilette. Dumollard a quitté sa blouse et sa cravate; il s'est laissé lier les mains saus la moindre résistance, et il a dit qu'il irait à pied à l'échafaud, bien qu'une voiture ait

été préparée pour l'y conduire.

Jusqu'au moment de la toilette, Dumollard a conservé un sang-froid et une impassibilité qui ne se sont pas démentis : c'était toujours la même nature calme; répondant froidement aux interrogations, irrévocablement fidèle à son système d'excuse ou de défense, même devant l'échafaud. De puis la toilette, il a paru abattu.

Le funèbre cortége s'est mis en route à sept heures moins un quart. Dumollard a fait le trajet à pied, soutenu par M le curé de Montluel et M. l'aumônier des prisons; on avait mis sur ses épau-les sa veste et il était coiffé de son chapeau afin de le préserver du froid. Arrivé au pied de l'é-chafaud, il a embrassé M. l'aumônier des prisons et a gravi l'escalier avec l'aide des exécuteurs auxquels il s'est livré sans résistance. Une scconde après, la justice des hommes était satisfaite.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, M. Cotelle, sous-préfet de Chinon, a été nommé sous-préfet de Bar-sur-Aube. Il est remplacé à Chinon par M. Desplanques, qui quitte la sous préfecture de Saint-Sever.

Les déclarations en blanc, pour le concours régional d'Angers, en 1862, se distribuent à la sous-préfecture de Saumur. WOODS OF SELECTION

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ du Maire de la ville de Saumur portant règlement de perception pour les charrettes et voitures stationnant sur la voie publique.

Nous, Maine de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif. Vu le Règlement de Police municipale en vigueur dans la ville de Saumur, en date du 1ºº juillet 1851, approuvé par M. le Préfet, le 9 du

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet

même mois;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 18 janvier 1862;

ARRÊTONS :

ART. 1er. - A partir du 1er avril 1862, toute charrette ou voiture, non chargée ou chargée d'objets non assujettis aux droits de place, qu'elle soit attelée ou non, suspendue ou non, à deux ou à quatre roues, qui stationnera sur la voie publique, est présumée occuper deux mètres su-perficiels et sera soumise à un droit de dix centimes.

ART. 2. - Toute charrette ou voiture qui,

vu, employé à Paris, dans une maison de commerce, et très peu gêné, je crois, par les pratiques religieuses; l'autre, votre ami, dont je reconnais avec vous les qualités, mais qui laisse infiniment à désirer sous le rapport de la soumission qu'il me doit. Voulez-vous, oui ou non, engager celoi-ci à se montrer plus docile?

- Je l'engagerai volontiers à vous obéir dans tout ce qui est juste.

Ce qui est juste? Je ne demande rien qui ne soit très-juste, très-sage; vous devriez le savoir, monsieur, et vous éparguer des restrictions qui sont de nature à justifier toutes les révoltes. Vous prenez interet à cet imprudent Hilaire : ignorez-vous que s'il s'obstinait à contrarier mes plans, je pourrais bien le prier d'aller donner ailleurs l'exemple de la folie et de l'ingratitude? Je n'ai qu'un mot à écrire pour que son cousin quitte Paris et vienne ici le remplacer. Ne me répondez pas, monsieur, je ne yeux rien entendre en ce moment. Au revoir ! adieu. Je vous laisse pour sujet de méditation la ruine d'un jeune ménage accasionnée par vos lecons; oui, monsieur, par vos conseils.

La redingote noire, le chapeau gris et la canne à pomme d'or s'étaient précipités hors de la chambre. Le recteur les poursuivit dans la cour.

- Monsieur Benoît! eher monsieur Benoît! deux anciens amis ne se quittent pas de cette façon. On peut s'entendre.

- D'une seule manière, monsieur, et vous savez la-

quelle. Vous avez, M. le recteur, une ténacité qui m'afflige. Adien donc! Non , au revoir , si vous le préférez. Rentrez, monsieur, le soleil est chaud, et vous avez la tête nue. Rentrez, nous nous retrouverons un autre jour. Mais cet esprit de domination, ce besoin de tout diriger, de tout conduire, ah 1 monsieur!...

Cette exclamation, prononcée d'un ton de reproche, étouffa la dernière supplication du frère de Placide.

- Tout diriger ! tout conduire ! marmura le bon abbe en remontant dans sa chambre, tandis que l'oncle Benoît descendait la colline avec la rapidité d'un coureur de profession; ah! voisin, vous oubliez, vous qui voudriez nous reduire à l'obéissance passive devant tontes les fantaisies de votre orgueil, vous oubliez qu'une autre main que la mienne a écrit la loi qui dirige ma conduite et m'ordonne quelquefois de vous résister. Pauvre Hilaire! que va-t-il sortir de tout cela pour lui et pour sa fa-

Le recteur ouvrit sa fenètre, et regarda dans la direction de l'usine, jusqu'au moment où la voix de sa sœur, sur un ton plus aigre que jamais, se fit entendre au-dessous de lui, dans la cour.

- Furieux ! dit-elle , furieux ! et voilà un beau profit pour vous et pour tout le monde! Ah! Corentin, cela ne serait pas arrive si M. Benoît avait reçu chez vous un meilleur accueil, et s'il avait bu un verre de. .

- Taisez-vous! dit l'abbé, et il referma brus quement la senetre. (La suite au prochain numero.) même après avoir payé le droit de place ordinaire, pour marchandises mises en vente, continuera de stationner sur la voie publique après son déchargement, sera soumise au nouveau droit de stationnement établi à l'art. 1er ci-des-

ART. 3. - Ne sont pas soumises au droit de stationnement, les charrettes ou voitures en chargement ou déchargement, ainsi que les voitures de maîtres ou de remises, diligences ou omnibus, quistationnent attelés ou attendant les voyageurs on les maîtres

ART. 4. - La perception des droits ci-dessus énoncés se fera par les soins de M. le Préposé en chef de l'octroi et des agents sous ses ordres, qui feront le versement de ce produit à la caisse municipale en même temps que le versement ordinaire de l'octroi.

ART. 3. — Le droit sera acquitté avant le sta-tionnement. Le redevable aura la faculté de payer ce droit, soit au bureau d'octroi, à l'entrée de la ville, soit au bureau d'octroi du port Saint Nico-

ART. 6. - Toutes contraventions au présent

arrêté seront punies des peines prévues par l'art. 471 du Code pénal. ART. 7. - Le Préposé en chef de l'octroi, les

agents sous ses ordres, ainsi que le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet

Hôtel de-Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire. Signe : CHEDEAU, adj'.

Vu et approuvé, à Saumur, le 6 février 1862. Le Sous-Préfet, Signe : V' O'NEILL DE TYRONE.

Pour copie conforme. Le Maire de Saumur, CHEDEAU, adj',

Les contributions directes doivent être acquittées par 12°, payable chaque mois, ou par deux payements égaux en mars et en septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté le premier mode de payement de solder la moîtié de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de 9 h. à 3 h., les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles d'Athènes en date du 6 annoncent qu'une proclamation royale remercie les populations du royaume de leur fidélité et de leur atlitude contre l'anarchie militaire. Par cette conduite, dit le roi, la Grèce assurera la paix dans le présent, et la réalisation de toutes les espérances pour l'avenir.

Une circulaire ministérielle aux préfets, les engage à donner l'assurance au pays que le mal existant sera bientôt étouffé dans sa source. On a exilé un certain nombre d'officiers dans les îles, notamment le général Saunier. Les citoyens civils arrêtés sont transférés dans l'île de Cythnos.

On lit dans l'Italie. On assure que le gouvernement aurait fair officiellement prévenir ce ma-tin les membres de la société de Prowedimento à Gênes d'avoir à reprendre du calme; autrement le gouvernement serait dans la nécessité de la dissoudre. - Havas.

#### LE TOUR DU MONDE

NOUVEAU JOURNAL DES VOYAGES

Publié sous la direction de M. Éd. CHARTON (1).

« Voulez-vous réussir? disait Goethe à un auteur, faites choix avant tout d'un sujet fécond et d'où l'intérêt découle comme de source. » C'est là, en effet, le secret des succès rapides et durables. On aurait pu prédire au Tour du monde sa bonne fortune rien que sur son titre. L'exploration du e tout entier par les voyageurs contemporains! Quel fonds plus riche et plus varié! Quel cadre plus vaste! - D'où venez vous? dit le Tour du monde aux voyageurs. Est-ce d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, d'Amérique, du Nord, du Sud? Qu'avez vous vu de curieux, d'intéressant, d'instructif? Racontez-le à nos lecteurs simplement, sincèrement, en toute conscience et en toute liberté. Quels dessins rapportez vous? Confiez-les à nos graveurs. - Les voyageurs se sont empressés de

(1) Paris, L. Hachette et Cie. — Il paraît chaque samedi un numéro de 16 pages in-4. Les 52 numéro d'une année forment 2 volumes. (Prix du numéro : 50 centimes; de l'abonnement annuel : 26 francs.)

répondre à cet appel. Chaque semaine le Tour du monde publie un voyage ou une partie de voyage contemporain, illustré de dessins exécutés par nos meilleurs artistes, d'après les croquis des voyageurs ou leurs photographies. Parmi ces voyageurs, les uns sont sérieux, les autres enthousiastes; ceux-ci émouvants, ceux-là spirituels : chacun a son but, sa manière de voir, son caractère. son originalité: ils se succèdent un peu au hasard, comme dans la réalité. De là naît une variété naturelle d'impressions, d'études, d'aventures, d'observations qui préserve le lecteur de tonte fatigue et de tout ennui. Dans le nombre des relations déjà publiées et qui nous paraissent avoir été lues avec le plus d'intérêt, nous citerons celles de l'héroïque et infortuné sir Franklin; du docteur Barth au lac Tchad et à Tombouctou; du capitaine Burton aux lacs récemment découverts dans l'Afrique centrale; de notre jeune compatriote Henri Duveyrier au pays des Beni-Mzab; du lieutenant Lambert au Fouta-Djalon; de M de Castella en Australie; de M. de Rochas au détroit de Magellan; de M. de Khanikoff à Meched, la ville sainte des Perses; de M<sup>me</sup> Ida Pfeiser à Madagascar; les aventures de M<sup>me</sup> Libarona, au grand Chako; les trois années d'esclavage de M. Guinard chez les Patagons; le naufrage à l'île Rossel, etc

Les éditeurs annoncent pour 1862 les voyages de M. Guillaume Lejan dans l'ancienne Ethiopie; du capitaine Burton, chez les Mormons; de M. Paul Marcoy, sur le fleuve des Amazones; de M. Renan, en Syrie; de M. Eugène Flandin, à Rhodes; de M. \*\*\*\*, au Sérail de Constantinople; de M. Gustave Doré en Espagne; de M. Simonin, à l'île Bourbon, de M. Vigneaux et de M. Charnay au Mexique; d'Atkinson dans la Tartarie chinoise et sur le fleuve Amour, etc.

Ce peu d'indications doit suffire pour montrer ce qu'on est fondé à attendre du Tour du monde. journal tout à la fois sérieux et amusant, dirigé par un écrivain dont le nom est une garantie d'exactitude pour les gens instruits, de sévère moralité pour les familles.

Rien n'a été négligé, d'ailleurs pour augmenter la valeur de ce recueil. L'illustration en est

l'objet de soins particuliers.

Il n'y a pas, en effet, de publication à laquelle le dessin et la gravure puissent être plus utiles qu'a un journal de voyages. Aussi les éditeurs se sont-ils assurés du concours des dessinateurs les plus distingués. MM. Bida, Français, Daubigny, Karl Girardet, G. Doré, Jules Noël, Thérond, Catenacci, de Bar, Lancelot, Grandsire, etc., leur ont déjà fourni un très-grand nombre de dessins qui ont été confiés à nos premiers graveurs. Les quatre volumes qui ont paru contiennent déjà plus de mille gravures. Quel prix aura un jour cette collection de gravures d'autant plus précieuses, qu'elles seront exactes, où l'on trouvera tous les grands sites, tous les monuments célèbres, tous les costumes et tous les types du monde entier!

Une couverture protége chaque numéro ; mais cette couverture, au lieu d'être une simple enveloppe de papier contenant uniquement le titre du journal et les conditions d'abonnement, est elle-même une partie essentielle de la publication, composée de six colonnes de texte, dans lesquelles sont insérés les faits divers et les nouvelles des voyages qui n'ont qu'un intérêt d'actualité. Les numeros, au contraire, ne renferment, la cou-verture enlevée, que des récits d'un intérêt per-manent, dont la lecture aura autant d'attrait dans vingt ans qu'aujourd'hui, et forment des volumes où les matières se suivent, sans être coupées par

les répétitions du titre Imprimé sur un très-beau papier, chez MM. Lahure et Cie, le Tour du monde a pris promptement le rang qui lui appartenait dans la grande presse illustrée, Il est entré dans les habitudes du public. On le traduit en Angleterre, en Alle-magne, en Espagne, en Amérique. Son succès et son influence ne peuvent que s'accroître d'année en année. C'est avec raison qu'on l'a comparé, dès son début, au plus célèbre des voyageurs légendaires, au Juif errant : il est parti; il ne lui est plus ni permis, ni possible de s'arrêter, il marchera toujours.

Sommaire de l'Illustration du 8 mars 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. - Chronique musicale. -- Chronique littéraire. — Le caveau Gambrinus. — La petite pê-cheuse de Saint-Briac (fin). — Esquisses d'un voyage en Espagne. — M. de Belleyme, — Cour-rier de la Curiosité. — Les nouvelles couronnes

de Guarrazar.

Gravures: M. Dubois de Saligny, ministre de France au Mexique. - Vue de Nauplie (Grèce).

- Concert au Ministère de la justice. - Opéra-Comique : Le Joaillier de Saint-James. - Le caveau Gambrinus, à Marseille. — Théâtre de l'Opéra: La Reine de Saba. — Vue générale de l'Alhambra. — M. de Belleyme. — Les nouvelles couronnes de Guarrazar (5 gravures). — Echecs. - Rébus.

Miss CHARLOTTE HADDON, à la demande de plusieurs familles, commencera le jeudi 13 mars, à une heure, un cours d'allemand pour les petits

Elle espère qu'un long séjour en Allemagne et l'habitude d'enseigner cette langue lui assureront la confiance des parents.

MAISON BIETRY, boulevard des Capucines, 41. Châles cachemire, châles de laine et châles unis

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Leurs Majestés Impériales; il est filateur et fabricant. Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur, à un bon marché réel, de belle et bonne marchandise, revêtue d'un cachet de garantie de la désignation et d'une étiquette de prix fixe.

Sur demande, on expédie en province. (121)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La Bourse se ressent encore de l'extrême agitation causée par les brusques mouvements en sens opposé et-par les onéreux méromptes qui se sont produits pendant la semaine précédente. On remarque à la fois, parmi les spéculateurs, de la lassitude, du decouragement et de l'ir-résolution. À la suite d'une liquidation des plus embarrassées et des plus laborieuses, beaucoup de spéculateurs se sont même retirés momentanément du marché, soit par nécessité, soit par prudence. Leur abstention vo-lontaire ou forcée a atténué d'abord les chances d'une reprise à laquelle d'ailleurs mettaient obstacle de nombreuses exécutions, c'est-à-dire des ventes effectuées d'office par les agents de change pour le compte des clients dont le crédit ne comportait plus des positions impor-

Avant de s'engager à nouveau, les acheteurs et les vendeurs semblaient vouloir étudier la véritable situation du marche, se rallier et reprendre des forces. Aussi les ordres adressés au parquet étaient très-restreints, et les cours de la rente oscillaient dans des directions

Cependant, il y avait lieu de penser que l'instabilité des cours serait transitoire et que la hausse ne tarde-rait pas à predominer. Contrairement à ces prévisions. les affaires ont continué à se traiter dans une mesure très-restreinte, et au milieu d'un débat mollement sou-tenu, le cours de 70 fr. a été tour à tour regagné et perdu sur le 3 0/0.

Les capitaux tiennent en grande estime les obligations du Crédit foncier. Il est difficile de rencontrer une valeur qui se recommande plus légitimement à leur attention. En ce moment, on recherche surtout les obligations foncières 5 et 40/0, qui participent toutes su tirage du 29 mars. On sait que le 1º numéro sortant gagnera

The same of the sa entre les mains. Cette combinaison, à la portee des plus modestes ressources, obtient un grand succès dans le public. Ajoutons que cette maison tient à la disposition de ses correspondants les obligations foncières de toute nature dont ils auraient besoin, quelle qu'en soit la quan-tité. Elle se charge également de la vente et de l'achat des fonds publics et valeurs industrielles, et du paiement de tous coupons.

Le succes de la conversion imprime aux valeurs mobilières un certain mouvement de hausse. Les actions de chemins de fer sont généralement en voie d'amélioration.

Le marché des obligations de chemins de fer a été actif et bien soutenu. Il y a eu des demandes suivies sur les lombardes, les portugaises et les anciennes et nouvelles obligations du Seville-Cadix.

Rien de remarquable à constater sur le marché des valeurs industrielles, sinon que la Compagnie générale tran-atlantique (ancienne Compagnie maritime) vient, en raison des evenements actuels du Mexique, de se mettre en mesure d'etablir entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz un service régulier, qui fonctionnera des les premiers jours d'avril.

on aux actions du Canal de Gap , aujour d'hoi close, a obtenu un grand et légitime succès, bien du d'ailleurs à la grandeur du but, et à la haute moralite de l'entreprise. — E. Dutil. (Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 11 MARS.

3 p. 6/0 hausse 05 cent. - Ferme à 69 85. 41/2 p. 0/0 baisse 25 cent. - Ferme a 97 75.

BOURSE DU 12 MARS.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. - Fermé à 69 68, 4 1/2 p. 0/11 baisse 25 cent. - Perme à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M° CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M° DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand.

Le dimanche 50 mars 1862, à midi, En l'étude dudit M. Doussain, notaire,

VENTE PAR ADJUDICATION

DES BIENS CI-APRÈS DÉSIGNÉS, Dépendant des successions des époux MENAND RICHARD, et situés commune de Martigné-Briand.

Mises à prix à diminner d'un dixième. 1° Une maison, Grande-Rue du bourg .... 5,000 f. 2º Trente huit ares 87 centiares, au canton des Deux-Croix. 1,000 »

centiares, au même lieu. . 1,630 . 4º Trente ares 60 centiares, au canton des Bardelles. 650 » 5° Quinze ares 20 centiares, au canton des Bardelles ou Giranderies. 368 »

3° Soixante-seize ares 69

6° Vingt-un ares 80 centiares, au canton des Champs-Bauchés ..... 200 ...... VIGNES. 7º Trois ares 70 centiares.

au canton des Pineaux. 100 8° Deux ares 85 centiares, au canton de la Barangerie. 250 9 Neuf ares 90 centiares, au canton des Poulliers . . 300 »

10° Dix huit ares, au canton des Champs-Horiaux. 450 » 11° Dix sept ares 90 centiares, au canton des Bros-530 · 12º Trente un ares, au

canton des Pehus 600 » 13° Quatre ares 80 centiares, au canton des Pehus. 120 . 14° Cinq ares 1 centiare, au même canton.

300 » 45° Six ares 10 centiares, au canton des Mallotiers. 200 . 16° Seize ares 48 centiares, au même canton. . 17° Quatre ares 70 centia-500 »

res, au même canton. 140 » 18° Et 4 ares 20 centiares,

an canton des Vopelles. Vente poursuivie par M. André Leroy, marchand pépiniériste, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Angers, tuteur des mineurs Théodore, Victor et Victorine Menand, ayant Me Chedeau pour avoue, en présence de René Gilbert, subrogétuteur desdits mineurs, maçon, demeurant à Martigné Briand, en verlu d'une délibération du conseil de famille des mineurs, du 6 janvier 1862, et d'un jugement du tribunal civil séant à Saumur, du 23 du même mois.

Pour extrait. Saumur, 1r mars 1862. (122)CHEDEAU, avoué.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE METIVIER. Les créanciers de la faillite du sieur Metivier, modeleur mécanicien, demeurant a la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levées, sont invités à se trouver le lundi 17 mars courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'esset d'être consultés tant sur l'état des créanciers presume.
mination d'un syndic.
Le greffier du tribunal,
TH. Busson. créanciers présumés que sur la no-

Hospice civil de la ville de Doué. | soixante-dix huit ares;

Etnde de M. CESBRON, notaire à Doué (Maine et Loire).

> AAFFERMER Par adjudication,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, apparten l'Hospice civil de Doué. appartenant à

L'adjudication se fera par le minis-tère de M. CESBRON, notaire à Noue, au bureau de l'Hospice et en présence de MM. les Administra. teurs, le dimanche 27 avril 1862,

PREMIER LOT.

La Métairie du Verger, située com-mune de La Plaine, près Vihiers, consistant en logements d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour , jardin, terres labourables, prés, pâtures et genêts, d'une contenance totale d'environ soixante-douze hectares quarante-deux ares soixantedix centiares.

Le Bordage de l'Etang, situé même commune de La Plaine, consistant en logements d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, patures, d'une contenance totale d'environ dix hectares vingt-trois ares trente centiares.

3° LOT. Le Bordage de la Bardolfière situé même commune de La Plaine composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour jordin, terres labourables, prés, pâtures, d'une contenance d'environ seize hectares trente-quatre ares cinquante centia-

4° LOT Trois morceaux de terre, situés au canton des Amassées, commune de Brigné, canton de Doué, actuellement exploités par le sieur René-Basile Cholet

L'un contient environ dix ares trente centiares;

Le second , soixante ares cinquante centiares; Le troisième, un hectare frente-

sept ares.

Ils sont compris, au plan cadas tral de la commune, sous les numéros 1,045, 1,046, 1,058 de la section

5° LOT.

Deux morceaux de ferre, situés au même canton des Amassées, même commune, actuellement exploités par le même René-Basile Cholet :

L'un contient environ un hectare; il est compris sous le numéro 1,011 de la section A

L'autre contient soixante ares; il est compris sous le numéro 1,017 de la même section.

6° LOT. Une pièce de terre, nommée l'Aumonerie, près de Baulée, commune d'Ambillou, canton de Gennes, comprise au plan cadastral sous le numéro 2,128 de la section D, contenant environ trois hectares cin-

quante-trois are: Elle est actuellement exploitée par le sieur François Reveiller, de la Baulée.

Un morceau de terre, situé au canton des Quarts de la Grézille. commune d'Ambiflou , contenant environ cinquante quatre ares quatrevingts centiares, actuellement exploité par le sieur Jacques Gami- à Me Laumonier, notaire à Saumur. chon, de la Grézille.

8" LOT

Trois morceaux de terre, situés dans la commune d'Ambillou, actuellement exploités par le steur Christophe Hersendean:

Le premier, au canton des Landes, numero 304, section B, contient

Le second, au canton de Bouteloup, numéro 837, section B, contient quatre-vingt-cinq ares

Le troisième, au canton du Poteau, numéro 883, section B, contient trente-deux ares.

9º LOT.

Un pré à menue herbe, nommé le Pré-Marsaule, situé près Rechaussé, commune de Doné, actuellement exploité par M. Vinsonneau. maître de poste, contenant environ un hectare soixante seize ares.

10° LOT.

Une maison , située ville de Doué, contigué aux bâtiments de l'Hôpital, actuellement occupée par Mme veuve Foyer-Merle.

Elle comprend plusieurs chambres basses, plusieurs chambres hautes. grenier, écurie, cellier, cave, conr et servitudes.

Un morceau de terre, situé au canton de Montault , commue de Doue, contenant soixante-six ares, actuellement exploité par les sieurs Ribaudeau et Ménard Ribaudeau, de

12° LOT.

Un morcean de terre, situé au canton de Chuelle / commune de Doué, contenant environ vingt-six ares quarante centiares;

Un morceau de terre, situé au même canton a contenant treize ares

vingt centiares;

Un morcean de terre, situé au canton du Piquet , commune de Soulanger, contenant environ trente ares quatre vingts centiares;

Un morceau de terre, situé au canton du Champ Pochon . commune de Soulanger, contenant environ vingt-six ares quarante centiares.

Ils sont actuellement exploités par les époux Oger Viraize de Moulin-Méan.

13° LOT.

Un morceau de terre, situé au canton des Ruechèvres, commune de Doué, contenant environ huit ares quatre - vingts centiares, actuellement exploité par le sieur Athanase Vinsonneau-Pirault, de Doué.

14° LOT.

Plusieurs morceaux de terres labourables, situés au canton de la Ricacelle, commune de Done, contenant ensemble un hectare trentedeux ares, actuellement exploités par les frères Bégault, de Doue

S'adresser, pour avoir des renseignements et prendre connaissance des conditions de l'affermement, à M. Cesbron, notaire à Doué, déposi taire du cahier des charges.

MIND WIND ME MIND Présentement

## MAISON DE CAMPAGNE,

NOUVELLEMENT RESTAURÉE. Distraite de l'ancien château de Chace.

Huit pièces bien distribuées; vastes servitudes; caves en roc; jardins potager et fruitier, parterre, vigne et terre labourable; le tout entouré de murs, situé au bourg de Chacé, près Saumur, contenant environ un hec-

Vue magnifique sur la rivière du Though.

S'adresser, pour visiter les dits ens. a M. CHEVALLIEB-CHATENAY demeurant à Varrains, et, pour trai ter, soit au dit sieur CHEVALLIER, soit

## A LOUER UNE MAISON

NOUVELLEMENT RÉPARÉE, Située rue Beaurepaire, nº 35.

Saumur, imp. de P. GODET.

Etude de M. RULLIER, notaire Doné,

### A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

## UNE MAISON,

Située ville de Sanmur, cue Brault

n° 10. Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ,

Composée de chambre et cellier au rez-de chaussée; au premier étage deux chambres, cour et terrasse grenier sur les deux chambres; joi gnant de trois parts le sieur Berthe et d'autre part la rue Brault.

S'adresser; pour traiter, à Ma veuve Jaunard, propriétaire au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, ou à Me RULLIER, notaire à Doné.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

Étude de M. HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

## AN WINDS

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi six heures.

THE SERVICE OF THE PROPERTY OF A bon marche,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine POUR ÉVITER LES CONTREPAÇONS IL PAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR

## POUDRE SULFUREUSE DE MIN POUILLET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eux sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mes que celles des éaux sulfureuses naturelles les plus renommées.

## PERLESDETHER DU DE CLERTAN

Seil moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douteurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse:

## ${ t POUDREDE}{ t ROGE}$ Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limo-nade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissondre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agrea-ble de tous, est aussi effi-cace que l'eau de Sedlitz.

## PASTILLES ET POUDRE

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparait chez les personnés atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

## PILULES

Pour la guérison de la chlorose (pâles cou-leurs), de l'anémie, de la leuchorrée, pour fortifier les tempéraments taibles et lympha-tiques, et dans toust es cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DEPOSITAIRES

Angers, Menière; - Baugé, Flaire; - Beaufort, Moussu; - Chatonnes. sur-Loire, Martinet; - Châtcauncuf-sur-Sarthe, Hossard; - Cholet, A-Bontemps; - Doue-la-Fontaine, Maillet; - Saumur, Damicourt.